



# CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 12 Septembre 2023



## Procès-Verbal



Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil sous la Présidence de Monsieur Pierre EVRARD, Maire, à la suite de convocations en date du 7 Septembre 2023 adressées par courriel, accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations.

### Étaient présents :

Monsieur Pierre EVRARD - **Maire**

Monsieur Yves SACÉPÉ, Madame Catherine LANOY, Monsieur François SÉGURA, Madame Pascale NEYRINCK, Monsieur Alain LYPS, Madame Patricia VERRELLE.

### **Maires Adjoints**

Monsieur Daniel HERBERT, Monsieur Jacques DEGRAVE, Monsieur Hervé FOUBLE, Monsieur Franck MIELLOT, Madame Emmanuelle DECLETY, Madame Francine RIBREUX, Madame Christine BOUTOILLE, Madame Séverine DELDICQUE, Madame Stéphanie LECOUSTRE, Monsieur Stéphane LIBER, Monsieur Matthieu DEVOS, Monsieur Thibaut KUEHN.

### **Conseillers Municipaux**

### Conseiller municipaux ayant donné pouvoir :

Madame Linda PATOUT Conseillère Municipale qui a donné pouvoir à Monsieur Pierre EVRARD.

### Conseillers municipaux excusés :

Madame Marianne SPEISSER, Monsieur Laurent BILLET.

### Conseillère municipale absente :

Madame Séverine DUVIVIER.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents ou représentés : 20

Le quorum étant atteint, Monsieur Pierre EVRARD, Maire ouvre la séance.

### **Adoption du procès-verbal de la réunion du 9 Juin 2023**

Il est adopté à l'unanimité des présents sans remarque.

## Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation donnée par le conseil municipal :

### ➤ Décision du 19 Juillet 2023

La mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle du Chocquet a été confiée au bureau d'études CD ECONOMIE, moyennant un coût de 26 250 HT, se fractionnant pour 15 750 € en tranche ferme et 10 500 € en tranche conditionnelle.

### ➤ Décision du 1<sup>er</sup> Septembre 2023

Un accord-cadre a été passé avec les entreprises suivantes pour la fourniture de denrées alimentaires nécessaires à la confection des repas services à la cantine scolaire pour l'année scolaire 2023/2024 :

- ✓ Lot 1 - Viandes et volailles fraîches "sous vide" – Pruvost Leroy à Saint Hilaires Cottes -
- ✓ Lot 2 - Produits surgelés : Sysco France à Dieppe -
- ✓ Lot 3 - Produits laitiers et avicoles : Prolaidis Restauration à Lesquin –
- ✓ Lot 4 - Epicerie : Episaveurs à Noeux les Mines
- ✓ Lot 6 - Pain Pâtisseries - Viennoiserie : François à Wizernes -
- ✓ Lot 7 - Fruits et légumes - Rosello et Fils à St Laurent Blangy -

Aucune offre n'ayant été présentée pour le lot 5 : boissons, il a été décidé de faire appel à une entreprise locale.

## Désignation d'un Secrétaire de séance

Monsieur Stéphane LIBER est désigné Secrétaire de Séance.

## Inscription d'une question supplémentaire

Monsieur EVRARD propose l'inscription d'une question supplémentaire à l'ordre du jour :

Question n° 8 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation d'un référent déontologue des élus de la Commune -

Proposition acceptée à l'unanimité des présents.

## DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

## PERSONNEL

### Délibération n° 1 :

Assurance statutaire - Adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion du Pas-de-Calais -

A l'unanimité, le conseil municipal décide de renouveler son adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais et de garantir les risques suivants : Décès, Accident de travail, Longue Maladie/longue durée, Maternité/Adoption pour les agents CNRACL moyennant une cotisation au taux de 5,06 % de la masse salariale.

*Pas d'observations.*

### **Délibération n° 2 :**

Mise à disposition d'un véhicule de fonction au Responsable des services techniques -  
*Préalablement à l'examen de la question, Monsieur EVRARD informe du changement de responsable des services techniques, d'où la nécessité de la délibération, et précise qu'il y aura lieu de prendre cette délibération chaque année.*

*Monsieur MIELLOT souhaite savoir si le véhicule sera remis au domicile de l'intéressé,*

*Madame BOUTOILLE souhaite savoir si le véhicule est assuré tant pour les trajets travail que pour les sorties privées*

*Madame RIBREUX souhaite savoir si l'intéressé peut en faire usage pour ses déplacements familiaux.*

*Monsieur EVRARD répond dans l'affirmative à ces questions.*

*Monsieur DEVOS pose la question de savoir si cela apparait dans le contrat de travail de l'intéressé.*

*Monsieur EVRARD informe que comme indiqué dans la délibération, un arrêté sera pris et notifié à l'intéressé, définissant les modalités d'utilisation du véhicule.*

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer un véhicule de fonction à Monsieur Grégory CHATELAIN, Responsable des services techniques, d'opter pour l'évaluation de l'avantage en nature sur la base d'un forfait annuel, et autorise le Maire à prendre l'arrêté portant attribution d'un véhicule de fonction à Monsieur Grégory CHATELAIN, Responsable des Services techniques, sans restriction d'usage mais limité, pour les déplacements à titre privé, aux Départements du Nord et du Pas-de-Calais.

## **URBANISME**

### **Délibération ° 3 :**

Acquisition à l'euro symbolique d'une partie de la rue du Moulin -

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la portion de voie de la rue du Moulin allant de la rue François Mitterrand jusqu'à l'entrée du parking de la Papeterie Sill, comprise dans la parcelle cadastrée AL 156 à l'euro symbolique, de confier les opérations de bornage qui seront nécessaires à la société Ingéo, de confier la rédaction de l'acte à l'étude Stoven et Jacquard à Saint-Omer, et de prendre en charge les frais de bornage et d'acte notarié.

*Pas d'observations.*

## **FINANCES**

### **Délibération n° 4 :**

Subventions 2023 au club de football et au CCAS -

*Monsieur EVRARD rappelle les raisons pour lesquelles il avait été décidé de ne pas attribuer de subvention au club de football lors la séance du conseil municipal du 4 Avril 2023, et informe de la nouvelle équipe dirigeante, à savoir Président : Monsieur BOULOIS Steeve, domicilié rue des écoles à Wizernes, Secrétaire : Monsieur Franck SENECAT, ainsi que de l'effectif des licenciés ou d'adhérents par catégorie : Séniors : 42 dont 31 Wizernois, U13 : 16 dont 12 wizernois, U11 : 7 dont 5 wizernois, U10 : 4 Wizernois, U8-U9 : 8 wizernois, U6-U7 : 10 dont 5 wizernois.*

*Il indique également que le tournoi qui a été organisé le 15 Août a connu un franc succès.*

*Monsieur EVRARD informe les avoir autorisés à s'entraîner sur le petit terrain.*

*Monsieur DEGRAVE estime que le club a bien remonté en quelques mois.*

*Monsieur EVRARD informe qu'ils ont un éducateur pour chaque niveau.*

*Suite à la suggestion de Monsieur KUEHN de leur proposer l'utilisation du futur city stade, Monsieur EVRARD propose de voir s'il sera possible de leur réserver des créneaux.*

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 3 000 € au club de football. Il est également décidé d'attribuer une subvention complémentaire de 2 000 € au Centre Communal d'Action Sociale, afin de permettre l'ajustement des crédits inscrits au budget 2023.

*Pas d'observations.*

#### **Délibération n° 5 :**

Admission en non-valeur -

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'admission en non-valeur d'un titre de recettes émis sur le budget communal de 2016, pour un montant de 205,92 € le motif évoqué par le comptable étant la carence du débiteur.

*A la question posée par Madame VERRELLE, Monsieur EVRARD indique qu'il s'agit d'un titre émis au nom de Madame VERON POLLEZ Alisson Andy.*

*Pas d'observations.*

#### **Délibération n° 6 :**

Vente de sarcophages aux particuliers -

*Monsieur EVRARD rappelle que dorénavant il sera accepté uniquement des sarcophages à ciel ouvert et qu'il n'y aura donc plus de creusement de l'allée à faire.*

*A la question posée par Madame RIBREUX, Monsieur EVRARD indique que les sarcophages seront achetés à l'entreprise GALLET de Wizernes.*

A l'unanimité le conseil municipal décide, en accord avec la commission générale réunie le 5 Septembre 2023 de faire poser les sarcophages au cimetière de la rue de Wisques par une entreprise de pompes funèbres, et de les revendre, à prix coûtant, lors des demandes de concessions des particuliers.

*Pas d'observations.*

#### **Délibération n° 7 :**

Budget général 2023 - Décision modificative -

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte les décisions modificatives nécessaires afin de permettre d'une part le paiement d'une subvention complémentaires au CCAS, et d'autre part le règlement du fonds de concours à la CAPSO pour l'installation de l'abribus rue François Mitterrand.

*Pas d'observations.*

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **Délibération n° 8 :**

Désignation d'un référent déontologue des élus de la Commune -

A l'unanimité, Madame Sylvie CAYET, ancienne DGS aujourd'hui à la retraite, est désignée en qualité de référent déontologue des élus de la commune. Le montant de l'indemnisation est fixé à 80 euros par dossier, le principe de remboursement des frais de transport et d'hébergement est approuvé, et Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention correspondante.

*Monsieur MIELLOT souhaite savoir s'il est possible de limiter la désignation dans le temps.  
Monsieur EVRARD indique que la convention est établie pour une durée d'un an.  
A la question posée par Monsieur MIELLOT à savoir s'il existe la même chose pour les agents,  
il n'a pas été possible de lui donner la réponse.*



*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur EVRARD fait part de l'appel à solidarité de l'Association des Maires de France suite au séisme survenu dans la nuit du 8 au 9 Septembre dernier au Maroc. Il informe que la CAPSO a décidé de verser une aide de 5 000 €.*

*Monsieur MIELLOT indique qu'il y a également des inondations en Libye.*

*Monsieur EVRARD estime que l'on doit être sélectif dans nos aides.*

*Monsieur DEGRAVE pose la question de savoir si des administrés se sont renseignés en Mairie pour connaître les façons d'apporter leur aide.*

*Pas à la connaissance des membres présents.*

Aussi, par délibération n° 9, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'apporter le soutien financier de la commune de Wizernes, par le biais d'une aide à la population du Maroc de 1 000 € au FACECO, qui sera versé sur le compte bancaire de la Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Etranger.

### **Questions diverses -**

Monsieur EVRARD donne lecture d'un courrier reçu d'un administré de Erny Saint-Julien, qui avait été transmis au Maire de l'époque par le Maire de Wizernes, Achille CASTELNOT, remerciant la ville pour avoir remis une collecte de vêtements et de produits alimentaires en 1945. En guise de remerciements, l'Harmonie de Wizernes était allée donner un concert en 1949.

Aussi Monsieur EVRARD propose de solliciter l'Harmonie pour aller faire un concert là-bas en Septembre 2024 dans le cadre de l'anniversaire des 80 ans de la libération.

Proposition acceptée.

Séance levée à 19 h 45.

Le Maire,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'P. Evrard', written over a blue circular official stamp of the Mairie de Wizernes. The stamp contains the text 'MAIRIE DE WIZERNES' and the number '62570'.

Pierre EVRARD

La secrétaire de séance,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'S. Liber', written over a blue circular official stamp of the Mairie de Wizernes. The stamp contains the text 'MAIRIE DE WIZERNES' and the number '62570'.

Stéphane LIBER

Procès-verbal publié le *1er* Décembre 2023